

**Mobilités****Des évolutions pour le stationnement payant sur voirie à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2024**

Le Conseil municipal de Rennes de ce lundi 15 avril 2024 a validé de nouvelles dispositions pour le stationnement payant sur voirie. En parallèle de l'évolution tarifaire du stationnement de + 4,5 %, la Ville a décidé la mise en place d'un dispositif de tarification réduite du stationnement pour les résidents afin de répondre aux besoins de l'ensemble des ménages aux revenus modestes. Il est également prévu une extension du périmètre du stationnement payant pour les quartiers Sud-Gare et Cleunay/Arsenal-Redon/La Courrouze.

**Évolution tarifaire du stationnement payant**

Le Conseil municipal de décembre 2023 a validé le principe d'évolution tarifaire de + 4,5 % des tarifs de stationnement à partir de l'été 2024, en concomitance avec l'instauration de la tarification réduite pour les résidents.

**Les nouveaux tarifs horaires seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2024 :**

	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
Tarifs <b>ZONE ROUGE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>De 0 à 30 min : 0,20 €/6'</li><li>De 30 min à 1 h 25 : 0,20 €/5'</li><li>De 1 h 25 à 4 h : 1,00 €/5'</li><li>FPS (Forfait post-stationnement) : 34,20 €</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>De 0 à 1 h 30 : 0,20 €/5'</li><li>De 1 h 30 à 4 h : 1,20 €/5'</li><li>FPS : 39,60 €</li></ul>
Tarifs <b>ZONE VERTE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>De 0 à 2 h 45 : 0,20 €/10'</li><li>De 2 h 45 à 6 h 15 : 1 €/10'</li><li>FPS : 24,30 €</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>De 0 à 1 h 15 : 0,20 €/10'</li><li>De 1 h 15 à 2 h 45 : 0,20 €/9'</li><li>De 2 h 45 à 6 h 15 : 1,10 €/10'</li><li>FPS : 24,70 €</li></ul>

La nouvelle grille tarifaire prévoit une augmentation modeste en zone verte dans laquelle les résidents sont demandeurs de solutions pour accueillir leurs visiteurs.

La grille tarifaire "Résidents" évolue également :

- en zone rouge :

Durées	Tarif actuel	Nouveau tarif
½ journée	1 €	1,20 €
Journée	2,00 €	2,20 €
Semaine	12,40 €	13,00 €
Quinzaine	24,50 €	25,50 €
Mois	46,00 €	48,00 €

- en zone verte :

Durées	Tarif actuel	Nouveau tarif
½ journée	0,40 €	0,40 €
Journée	0,70 €	0,80 €
Semaine	4,40 €	4,50 €
Quinzaine	7,20 €	7,50 €
Mois	13,40 €	14,00 €

### **Mise en place d'une tarification réduite du stationnement pour les résidents**

Dans une logique d'accès équitable de tous aux services publics, la Ville de Rennes et Rennes Métropole mettent en œuvre des tarifications réduites sous conditions de ressources comme pour les transports ou l'accès aux activités culturelles et sportives (carte *Sortir!*). Aujourd'hui, la Ville a décidé de mettre en place une tarification réduite du stationnement pour les résidents des zones vertes aux revenus plus modestes.

Mise en place à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2024, cette tarification est établie sur le même modèle que les autres tarifications réduites avec une instruction unique des ressources par le CCAS, selon les mêmes conditions.

Il est proposé d'ouvrir la tarification réduite uniquement en zone verte pour éviter les reports de résidents dans la zone rouge, prioritairement destinée aux activités économiques. Il s'agira d'un tarif mensuel.

Tarif mensuel réduit (zone verte)	2,00 € / mois	7,00 € / mois
Composition de la famille	Seuil n°1 : ressources mensuelles inférieures ou égales à	Seuil n°2 : ressources mensuelles comprises entre
Personne seule	1 100 €	1 101 € et 1 200 €
Couple	1 650 €	1 651 € et 1 800 €
Couple/Personne seule avec 1 enfant	1 980 €	1 981 € et 2 160 €
Couple/Personne seule avec 2 enfants	2 310 €	2 311 € et 2 520 €
Couple/Personne seule avec 3 enfants	2 640 €	2 641 € et 2 880 €
Couple/Personne seule avec 4 enfants	2 970 €	2 971 € et 3 240 €
Couple/Personne seule avec 5 enfants	3 300 €	3 301 € et 3 600 €
Par enfant supplémentaire	270 €	+ 360 €

Les démarches à suivre afin de bénéficier de ces tarifs réduits seront communiqués largement dans les prochaines semaines.

## Extension du périmètre du stationnement payant

Dans les quartiers Sud-Gare et Cleunay/Arsenal-Redon/La Courrouze, le stationnement présente une saturation importante notamment à proximité du centre-ville et des stations de métro. Le stationnement payant va donc y être étendu afin de répondre aux demandes récurrentes de riverains.

Environ 1 000 places de stationnement sont concernées par ces extensions qui seront incluses dans la zone verte. Les périmètres des secteurs résidentiels, au niveau desquels les habitants peuvent prétendre aux tarifs spécifiques, sont modifiés en conséquence.

Dans **le quartier Sud-Gare**, l'extension est réalisée au niveau de trois secteurs, dans la continuité des rues déjà concernées par la redevance : à proximité de la rue de Nantes et du Boulevard Jacques-Cartier, de part et d'autre du sud de la rue de l'Alma, et à l'Est jusqu'à la rue Albert de Mun. Cette extension sera effective le **1<sup>er</sup> septembre 2024**.

Dans le quartier Cleunay/Arsenal-Redon/La Courrouze, la mise en place du stationnement payant concerne les abords de la station de métro La Courrouze. Cette extension sera effective le **1<sup>er</sup> octobre 2024**.

Les riverains seront informés précisément des rues concernées dans les prochaines semaines.

Service de Presse Rennes  
Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34  
[Espace Presse](#)

